

Procès-Verbal du Conseil Municipal de la Commune de Bénagues du 19 mars 2024

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30/01/2024

- 1 – Délibération CFU
- 2 - Orientations budgétaires
- 3 - Délibération reprise voirie, réseaux et parcelles OPH
- 4 - Prime pouvoir d'achat
- 5 - Questions diverses

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 mars, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Josiane BERGÉ

Date de la convocation : 12/03/2024

MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

Membres	Présents	Procurations	Absents
ABÉNIA Loïc			x
BAUZOU Christophe	x		
BERGÉ Josiane (Maire)	x		
BIELLE Simone	x		
DA FURRIELA Thierry (2 ^{ème} adjoint)	x		
ESTEBE Sandrine		x	
FABRY Stéphane	x		
FERREIRA Franquelim Da Conceicao			x
FERRIES Laurie			x
GARCIA Serge	x		
HILAIRE Olivier (1 ^{er} adjoint)	x		
MARSEILLE Laurent	x		
PINATON Aubry		x	
REIS Mickaële		x	

Secrétaire de séance : BIELLE Simone

Madame BERGÉ ouvre la séance, donne lecture des procurations et désigne en tant que secrétaire de séance, Mme BIELLE Simone

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 30/01/2024

Madame BERGÉ : « Avez-vous des remarques ? » Ce procès-verbal est approuvé

Madame le Maire informe le conseil des deliberations prises :

2024-004 annule et remplace délibération N° 2024-002 référent déontologue

2024-005 demande de subvention CCPAP monument aux morts

2024-006 demande de subvention ONAC monument aux morts

1- Délibération vote du CFU

le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Madame le Maire se retire et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Olivier HILAIRE, 1^{er} adjoint, à l'unanimité,

- PREND acte de la présentation faite du compte financier unique, qui peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	231 708,60	105 147,14	0,00	105 147,14	231 708,60
Opérations exercice	315 860,20	432 945,18	103 073,30	221 493,61	418 933,50	654 438,79
TOTAUX	315 860,20	664 653,78	208 220,44	221 493,61	524 080,64	886 147,39
Résultat de clôture		348 793,58		13 273,17		362 066,75
Restes à réaliser					3 469,77	0,00
Besoin / excédent de financement total						358 596,98
Pour mémoire: Virement à la section d'investissement						166 592,00

- Approuve le Compte Financier Unique 2023 du budget principal qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	348 793,58
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	13 273,17

La délibération est adoptée à l'unanimité N° d'ordre 2024-08

2- Orientations budgétaires

Subventions associations : Madame le Maire a présenté toutes les demandes afin de préparer le budget.

Impôts : après concertation le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les impôts pour 2024.

3- Délibération reprise voirie, réseaux et parcelles OPH

Le SDIAU nous a informé de la nécessité de refaire la délibération concernant la reprise de la voirie et des réseaux. Le Plan Local d'Urbanisme a été modifié pour rendre le projet de construction de logements sociaux réalisable. L'un des atouts du projet est la création d'une liaison piétonne entre la route départementale et le chemin des Pélarêts desservant la Mairie et l'école. La commune doit racheter la parcelle côté sud du projet, ce qui rend cette création impossible.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération 2024-003 et de la refaire avec la reprise d'une partie de la parcelle A743 en plus de la reprise de la voirie et des réseaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité	<i>N° d'ordre 2024-09</i>
--------------------------------------------------	---------------------------

4- Prime pouvoir d'achat

Le conseil demande une simulation pour chacun des agents. A représenter au prochain conseil.

5- Questions diverses

- Intervention de Christophe Bauzou délégué au SMECTOM.
Le SMECTOM augmente de 3.5% la taxe enlèvement.
- Le conseil demande à Madame le Maire (par suite de non-réponse de l'agent depuis 2 ans) d'écrire un courrier à l'agent technique en lui rappelant de nous établir la liste du matériel dont il a besoin avec des priorités d'acquisition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

La présidente de séance
Josiane BERGÉ



Le secrétaire de séance
Simone BIELLE

